Image not found or type unknown

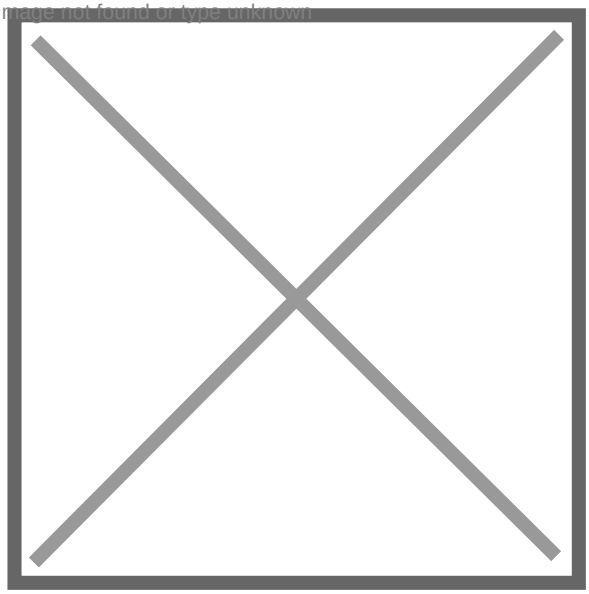

Action contre avocat, competence territoriale

Par **laurent4x**, le **03/10/2015** à **09:03**

Bonjour à tous,
j'étudie la faisabilité d'une action contre mon ancien avocat pour une somme perdue.
Je vois bien que les avocats sont réticents à prendre ce genre d'affaires.

Je chercherai un spécialiste entre Paris et la région Nord, si vous aviez des retours d'expériences et des conseils.

Une question particulière je me renseigne sur la question et je n'arrive pas à savoir ce qu'il en est de la compétence territoriale : est ce comme pour les relations entre 'simples' consommateurs et professionnels (à savoir que le consommateur peut ne pas aller dans le ressort du professionnel, mais choisir la juridiction dont dépend son propre domicile ?)

Merci pour votre aide

Par **btole**, le **03/10/2015** à **15:50**

bonjour
suivant le montant TI si du sien (autant y aller direct)
faire un mel expliquant le litige (succintement) à une vingtaine d'avocats de cet arrondissement , demander réponse par écrit(ne pas accepter le paiement d'une consultation sinon contrepartie d'un service écrit) , si tous refusent , demander la nomination d'un avocat au bâtonnier de ce barreau (arrondissement) en lui communiquant ,la copie des refus . il a l'obligation de nomination en cas de refus généralisé (réponse garde des sceaux à l'assemblée à une question de parlementaire)

si refus du batonnier , porter plainte au procureur général (service civil du parquet cour d'appel) 'violation de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme)

cdt

Par **laurent4x**, le **07/10/2015** à **18:12**

Merci pour ce résumé super clair.
(et désolé du retard mis à revenir sur le site)

Question subsidiaire comment trouver un spécialiste de ce domaine pour me défendre ?
Parce le droit est vaste et dans la mesure du possible avoir affaire à un spécialiste en matière fiscale alors qu'il en aurait fallu un droit des assurances ce n'est pas la même chose....
Bon j'ai pris les exemples au hasard mais vous voyez ce que je veux dire.
J'ai un peu du mal avec ceux qui disent qu'ils sont spécialistes de Tout.
(PS j'ai cherché sur l'annuaire de l'ordre des avocats mais les compétences ou domaines principaux d'activité ne sont pas hyper bien gérés.)
Merci,

Par **btole**, le **08/10/2015** à **11:15**

bjr
ne prenez que celui qui a le certificat de spécialité (après entretien spécial dans le cadre du barreau) que vous recherchez Cherchez sur l'annuaire internet du barreau considéré (Paris et Lille les donnent) ; s'il n'y en a pas (rare aujourd'hui), demandez la liste au batonnier de l'ordre, sans préciser q'il s'agit d'une action en RCP. Ou changez de barreau , allez sur Paris
Pour la RCp vous trouverez sur Paris un cabinet spécialisé, avec un site internet
votre question surprend car votre profil vous donne sur Paris.
cdt

Par **laurent4x**, le **08/10/2015** à **13:57**

Merci btole pour ces éclaircissements.
Et oui je suis à cheval entre Lille et Paris
(on va dire qu'entre les deux mon coeur balance...;-)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés